Image not found or type unknown

Travail dissimulé non payé

Par **Aubert Clemence**, le **11/01/2018** à **12:57**

Bonjour

J'ai perdu mon emploi le 21 novembre. N'ayant pas reçu mon attestation Pôle Emploi, je n'ai pas pu toucher mes allocations. J'ai donc accepté un nouveau travail dans l'urgence, le 13 décembre. Cependant, il s'avère que ce nouveau travail n'est pas déclaré. J'ai donc décidé de partir,mais l'employeur refuse de me payer. Que puis-je faire?

Par **lelicenciement**, le **11/01/2018** à **13:50**

Bonjour Aubert Clemence
Vous devez récupérer le maximum de preuves ou de mails/ photos, indications diverses comme quoi vous avez travaillé à cet endroit.
Contactez tout de suite l'Inspection du travail, ainsi qu'une permanence juridique d'une union locale d'un syndicat.

Par **P.M.**, le **11/01/2018** à **15:55**

Bonjour,
Vous n'indiquez pas le motif de la rupture du contrat de travail le 21 novembre...
Il faudrait savoir effectivement quels documents et/ou preuves vous avez du travail repris et si entre temps vous avez récupéré les documents de l'emploi précédent car vous pourriez déjà vous inscrire à Pôle Emploi si vous avez l'attestation...
Il n'est pas sûr que l'Inspection du Travail du Travail puisse agir...
Je vous conseillerais plutôt de vous rapprocher directement d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés